

Pour contacter la Relation Investisseurs :
Tél. Paris : 08 00 00 75 35
Tél depuis l'étranger : + 33 (0) 1 49 37 82 36
Via le formulaire de contact du site Uptevia Investors :
<https://www.investors.uptevia.com>

Bordereau de transmission d'ordre de bourse

Identification du donneur d'ordre :

Identité :
(Nom, prénom ou raison sociale pour les sociétés)

Adresse postale :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse postale) :

Votre référence (à rappeler dans toute communication avec Uptevia si vous possédez déjà des titres de la société émettrice au nominatif pur) :

Téléphone (recommandé) :

Caractéristiques de l'ordre :

Nom de l'Emetteur :

Sens de l'ordre (1) ☐ Achat (2) ☐ Vente

Valeur : Code ISIN :

Quantité de titres : (en chiffres)

..... (en lettres)

Type d'ordre (1) (3) : ☐ « au marché » ☐ « à cours limité » : €
☐ « à la meilleure limite »

Validité de l'ordre (4) :

- (1) Cocher la case appropriée
(2) Taxe sur les transactions financières à acquitter sur les valeurs éligibles
(3) Types d'ordre : détail au verso du présent document
(4) Validité de l'ordre : détail au verso du présent document
(5) Signature : détail au verso du présent document

Evolution du cours de l'action lors du paiement du dividende : détail au verso du présent document

Transmission des ordres

Sauf cas de force majeure, les ordres reçus avant quinze heures trente (15h30), heure de Paris, sont transmis le jour même au négociateur en charge de leur exécution pour qu'ils soient exécutés aux conditions et selon les possibilités du marché. Après quinze heures trente (15h30), heure de Paris, les ordres sont transmis le jour même ou le jour de bourse suivant.

Annulation de l'ordre

Uptevia ne peut garantir la prise en considération des demandes d'annulation d'ordres de bourse en cours de validité non encore exécutés.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations figurant au verso du présent formulaire.

Fait le à Signature (5) du donneur d'ordre

(2) Taxe sur les Transactions Financières:

La Taxe sur les Transactions Financières est exigible sur les achats de titres de capital émis par les sociétés éligibles. Un arrêté ministériel publié annuellement fixe la liste de ces sociétés entrant dans le champ d'application de la taxe.

(3) Types d'ordre :

- « au marché » : ce type d'ordre est prioritaire sur les ordres « à la meilleure limite » et sur les ordres « à cours limité ». Le Titulaire est assuré de l'exécution totale dès qu'il y a cotation de la valeur, mais il ne maîtrise pas le prix. A l'ouverture, l'ordre est exécuté au cours d'ouverture. En séance, l'ordre vient servir autant de limites que nécessaire jusqu'à exécution de la quantité souhaitée.
- « à cours limité » : cet ordre comporte un prix minimum à la vente et un prix maximum à l'achat. A l'achat, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est inférieur ou égal au prix fixé ; à la vente, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est supérieur ou égal au prix fixé. L'exécution de ce type d'ordre est subordonnée à l'existence d'une contrepartie suffisante à un ou plusieurs prix comparables avec sa limite. Ce type d'ordre permet de maîtriser le prix d'exécution, mais son exécution peut être partielle.
- « à la meilleure limite » : l'ordre à la meilleure limite n'impose pas de limite de prix. Lors de son arrivée sur le marché, il permet d'obtenir le meilleur prix sans toutefois garantir sa maîtrise. Il est automatiquement transformé par l'ordinateur de cotation en ordre à cours limité. A l'ouverture, l'ordre devient à cours limité au cours d'ouverture. En séance, l'ordre devient à cours limité au prix de la meilleure offre de sens inverse en attente.

(4) Validité de l'ordre :

- « Jour » : l'ordre ne peut être exécuté que pendant la journée en cours.
- « Mois » : l'ordre restera présent sur le marché jusqu'à la fin du mois calendaire considéré au cours duquel il a été reçu.
- « A date déterminée » : sauf exécution ou annulation par le Titulaire, l'ordre restera présent sur le marché jusqu'au jour indiqué ou au jour de bourse précédent, si la date indiquée n'est pas un jour d'ouverture de la bourse. La validité de l'ordre à date déterminée ne peut pas être supérieure à deux (2) mois calendaires.

En l'absence de précision, tout ordre sera enregistré comme ordre « Mois ».

Ordres d'achat :

A l'exception de l'achat de droits formant rompus dans le cadre d'opérations sur titres, la prise en charge d'un ordre d'achat est notamment subordonnée à la réception préalable par Uptevia d'un chèque de couverture représentant 105 % du montant prévisionnel de la négociation (prix d'acquisition x quantité achetée augmentée des frais, des commissions et, le cas échéant, des taxes afférents à cette négociation).

(5) La signature :

- Pour toute vente d'un montant égal ou supérieur à 10 000 euros, la certification de signature est obligatoire (merci de joindre une copie de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité).
- Si l'actionnaire est une personne morale, la présentation des pouvoirs du signataire est indispensable.
- Si le compte courant nominatif est ouvert au nom d'une indivision ou en usufruit / nue-propriété, la signature de tous les membres est requise.

NB : Evolution du cours de l'action lors du paiement du dividende :

Avant le détachement du dividende : la valeur de l'action est évaluée en tenant compte du coupon à verser (coupon attaché).

Après le détachement du dividende : la valeur de l'action diminue du montant du coupon (coupon détaché).

Le détachement du coupon entraîne l'ajustement de la limite des ordres passés.
